



Assemblée générale

Distr. générale
22 septembre 1998
Français
Original: anglais

Cinquante-troisième session

Point 118 de l'ordre du jour

**Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses
de l'Organisation des Nations Unies**

Lettre datée du 22 septembre 1998, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Secrétaire général

Comme suite à mes lettres des 9 et 15 septembre 1998 (A/53/345 et Add.1), j'ai l'honneur de vous informer que le Togo a effectué le versement nécessaire pour ramener le montant de ses arriérés en deçà de la limite spécifiée à l'Article 19 de la Charte.

Le Secrétaire général
(Signé) Kofi **Annan**
